

AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN **Sélective de ligue planche à voile** **5 B**

Société des Régates Rochelaises pour
La Rochelle Nautique -
LA ROCHELLE, le 19 septembre 2021

- 1 **REGLES**

L'épreuve est régie par

 - 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
 - 1.2 - sans objet
 - 1.3 - les règlements fédéraux
 - 1.4 - les règles de classes

- 2 **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles en ligne sur le site de la Société des Régates Rochelaises à l'adresse [Tableau d'affichage](#)

- 3 **COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [Tableau d'affichage](#)

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

- 4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

4.1 Accès au site de la compétition et participation :

 - 4.1.1 - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 18 et plus :
 - 1.1 Les concurrents
 - 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
 - 1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateur, arbitres, représentants des classes, entraîneurs..).

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

- Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

4.1.2 - Seuls les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire seront autorisées sur le site de la compétition.

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

4.2 L'épreuve est ouverte à toutes les planches des classes *Bic 293 D1 et D2 ET Bic Techno+*

L'épreuve est ouverte sur invitation aux Windfoil (HFW) et IqFoil attestant d'un niveau technique suffisant pour cette régata. Les invitations sont à demander par mail au club, à l'adresse contact@srr-sailing.com avant le 17 septembre à 17 h, en précisant nom, prénom, N° licence, club, expérience compétitive en foil.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- **Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition**

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout mineur

4.3.2 Sans objet

4.4 Les inscriptions se feront exclusivement en ligne.

4.5 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur [Page dédiée](#)

4.6 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives, ou les invitations tardives, seront acceptées selon les conditions suivantes :

-au plus tard 90 mn avant le premier signal d'attention

-s'inscrire en ligne

-prévenir l'organisateur par mail à contact@srr-sailing.com

4.8 Sans objet

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Toutes</i>	<i>7€</i>

6 PUBLICITE

6.1 Sans objet

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter.

8 PROGRAMME

8.1 Pas de confirmation d'inscription physique sur place.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet

8.3 Jours de course :

Date	<i>Bic 293 D1, windfoil et iqfoil</i>	<i>Division 2</i>
<i>Le 19/09/2021</i>	Course à 13h	Course à 13h

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Le matériel doit être conforme au règlement de ligue, de la fédération et des classes.

9.2 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240.

Cependant le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

En outre, pour les foilers, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Port du casque conforme : EN 1385,
- Port des équipements individuels de flottabilité
- Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 2mm portée intégralement,
- Veste ou gilet d'impact.

11 LIEU

20 avenue de la capitainerie 17000 La Rochelle

12 LES PARCOURS

Voir IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant :

14.2 1 course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

14.5 La RCV B8.A8 s'applique.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[sans objet]

19 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

20 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

21 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

En s'inscrivant à cette épreuve, tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs et entraîneurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte, et s'engagent à respecter l'ensemble des gestes barrières nationalement précisés.

PRIX

Les prix seront distribués comme suit :3 premiers de chaque catégorie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Yann Sautière 05 46 44 62 44 ou contact@srr-sailing.com